Nations Unies

S/PV.8003



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8003e séance

Vendredi 14 juillet 2017, à 16 h 45
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Volgarev
	France	M. Melki
	Italie	M. Biagini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016) (S/2017/592)

Quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/596)

17-21442 (F)







La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016) (S/2017/592)

Quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/596)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/593, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/592, qui contient le rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016), et sur le document S/2017/596, qui contient le quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2367 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'adoption de la résolution 2367 (2017) intervient à un moment charnière de la lutte que mène l'Iraq contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). À l'instar des États Membres, nous nous joignons aux Iraquiens pour célébrer la libération de Mossoul plus tôt cette semaine. Les forces de sécurité iraquiennes ont infligé à l'EIIL des pertes considérables, et les États-Unis et la Coalition appuieront l'Iraq tandis que cette dynamique se poursuit jusqu'à la libération de la partie du territoire iraquien encore contrôlée par l'EIIL.

Durant les négociations, les membres du Conseil ont reconnu que le besoin de réconciliation, au niveau national comme au niveau local, deviendrait de plus en plus urgent à mesure que la défaite finale de l'EIIL approcherait. Les États-Unis saluent le rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) auprès du Gouvernement iraquien, du Gouvernement de la Région du Kurdistan et des autres parties prenantes en faveur de la réconciliation nationale. Nous engageons aussi instamment la MANUI à intensifier ses efforts, en coordination avec les autorités iraquiennes, en vue d'accroître la transparence s'agissant de la protection des groupes iraquiens les plus vulnérables, comme les personnes déplacées en transit, et encourageons l'Iraq à faire répondre de leurs actes ceux qui ont commis des atrocités contre ces groupes.

Je voudrais rappeler un ajout important apporté au mandat de cette année, qui est aussi une première, à savoir un examen externe des effectifs et des ressources d'une mission politique spéciale. Dans le cadre de cet examen, le Secrétariat consultera une tierce partie afin d'identifier les gains d'efficacité et de définir les responsabilités entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies. Bien qu'il s'agisse d'un nouvel instrument pour le Conseil de sécurité, cet examen externe indépendant doit établir une norme de base pour améliorer l'efficacité et la responsabilité sur le terrain et permettre à la MANUI de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Les États-Unis sont fiers de se joindre aux autres membres du Conseil pour appuyer le travail réalisé par la MANUI visant à instaurer une paix durable et viable en Iraq. Nous remercions tous nos homologues au Conseil de leurs déclarations et de leur engagement constructifs, ainsi que du consensus qui s'est dégagé concernant cette mission.

La séance est levée à 16 h 50.